



Paris, le 10 juillet 2007

**DEMARCHE DE CONCERTATION D'AREVA  
AVEC UN PANEL DE PARTIES PRENANTES  
SESSION N°2**

**SYNTHESE**

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement durable et de progrès continu, AREVA a, à nouveau, confié en 2006-2007 au Comité 21 la conception et l'animation de la poursuite du processus de concertation avec les parties prenantes externes engagée en 2004. La concertation avec un panel expert de parties prenantes externes vise à améliorer l'adéquation de la stratégie de l'entreprise aux attentes de la société civile et à enrichir sa réflexion et ses engagements en matière de développement durable.

Au vu des attentes et propositions émises par les parties prenantes lors de la première session (2004-2005), l'entreprise a exprimé un certain nombre d'engagements, repris dans le rapport développement durable 2005. Les axes de progrès retenus ont structuré la deuxième session qui s'est déroulée en décembre 2006 et janvier 2007. L'entreprise a présenté par écrit dans un document de synthèse remis à l'ensemble du panel et oralement les décisions prises, les actions confirmées, les engagements et leurs traductions opérationnelles. S'en est suivi, pour chacun des thèmes abordés, un débat avec les parties prenantes sur l'adéquation des réponses du groupe aux attentes et l'expression de propositions d'enrichissement complémentaire.

Cette deuxième session de concertation a réuni du côté de l'entreprise l'ensemble des directeurs concernés : Directeur du développement durable et du progrès continu, Déontologue du groupe, Directeur juridique, Directeur de la stratégie, Directeur des ressources humaines, Directeur scientifique, Directeur de la business unit Energies Renouvelables, Directeur international & marketing, Directeur sûreté, santé, sécurité, Directeur de la communication, Directeur de la communication financière, Directeur de la communication et des actions de solidarité de la business unit Mines, Responsable achats, Responsable recherche & innovation.

Du côté des parties prenantes externes, le panel invité pour la deuxième session a été le même que celui retenu en 2004-2005. Une quinzaine d'organisations représentatives des mondes associatif (ONG de protection de l'environnement, de promotion des énergies renouvelables, de développement Nord/Sud, de solidarité, de défense des droits de l'Homme), économique (industriel et financier) et syndical était présente.

Les règles et principes de concertation retenus sont identiques à ceux proposés par le Comité 21 pour la première session et ont été une nouvelle fois approuvés par l'ensemble des participants : choix des parties prenantes par le Comité 21 ; confidentialité des échanges et de la composition du groupe des parties prenantes ; exhaustivité des réponses aux questions posées ; animation des échanges et rédaction des comptes-rendus par le Comité 21.

Le Comité 21 a mobilisé les parties prenantes et a présidé les réunions, en veillant au respect des règles acceptées par tous pour assurer la sérénité et la qualité des débats, dans l'objectif d'une contribution opérationnelle de la démarche au progrès continu de l'entreprise. Le Comité 21 a été chargé de rédiger la synthèse de cette concertation.

Tant sur la forme que sur le fond, cette deuxième session de concertation avec les parties prenantes externes a été saluée pour sa qualité. Le cadre de la démarche a été scrupuleusement respecté par les participants de l'entreprise et les parties prenantes externes. Les parties prenantes ont souligné les avancées réalisées par l'entreprise sur de nombreux sujets. Elles ont salué les efforts accomplis en termes de transparence et ont exprimé leur intérêt de voir la mobilisation importante, au plus haut niveau, des représentants du groupe. De leur côté, les représentants de l'entreprise ont salué la qualité de l'écoute réciproque, qui a permis un surcroît d'efficacité dans les travaux engagés. Ils ont apprécié le niveau de connaissance de l'entreprise et de ses problématiques par les parties prenantes. Bien que traitant d'enjeux nombreux, complexes, mais par nature indissociables, les participants ont exprimé leur intérêt d'être associés et informés sur l'ensemble des problématiques de développement durable du groupe.

L'entreprise s'est engagée à inscrire le processus dans la durée et à rendre compte des décisions prises en termes d'engagements et de traductions opérationnelles. De fait, la démarche s'inscrit dans un processus de progrès continu et un certain nombre d'actions présentées par l'entreprise ont suscité des interrogations, des attentes de précision, des volontés de concrétisation ou, dans d'autres cas, des réserves de la part d'un certain nombre de parties prenantes. Un bref échange a par ailleurs eu lieu entre les parties prenantes et les représentants de l'entreprise sur la nature même du processus de concertation et ses perspectives d'évolution. Tous ont été unanimes pour exprimer leur intérêt de voir le processus se poursuivre.

## **1. SYNTHÈSE DES ACTIONS ENGAGÉES PAR LE GROUPE AREVA**

### **• Les évolutions de la filière nucléaire en France**

Sur la période 2005-2006, le nucléaire a été le thème de deux débats publics : la gestion des déchets nucléaires et l'implantation d'un réacteur nucléaire EPR à Flamanville. Les échanges relatifs à la gestion des déchets se sont déroulés dans un climat relativement dépassionné. Les débats concernant l'implantation du réacteur de 3<sup>ème</sup> génération ont eu lieu dans un climat moins serein, même si, en parallèle, la loi relative à la transparence et à la sûreté en matière nucléaire votée en juin 2006 a permis une plus grande transparence dans l'accès à l'information, tout en conservant la confidentialité nécessaire pour certains documents. Les deux débats ont mis en avant la nécessité d'un dialogue renforcé avec les parties prenantes locales.

### **• L'activité commerciale nucléaire d'AREVA ; conditions de sa gestion et de son développement**

Dans un contexte mondial marqué par les changements climatiques et la recherche de technologies moins émettrices de gaz à effet de serre, l'augmentation des besoins en électricité et le renouvellement du parc nucléaire constituent des perspectives favorables au développement de nouvelles centrales. Entre 400 et 600 réacteurs devraient être installés à l'horizon 2030-2040 (Japon, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Chine, Inde...). Dans ce contexte, l'adéquation entre les engagements des Etats en termes de sécurité et les règles de fonctionnement des fournisseurs est une garantie de pérennité pour le développement de l'énergie nucléaire.

- **La maîtrise des risques**

Les impératifs en termes de sûreté nucléaire et radioprotection ont été formalisés au sein de la Charte sûreté nucléaire, précisant les engagements des entités et exploitants du groupe autour d'objectifs communs. Ces engagements reposent sur des principes d'organisation (éléments d'organisation et modes de délégation), en réaffirmant la responsabilité première de l'exploitant. Elle fait l'objet d'un rapport annuel sur l'état de sûreté des installations du groupe. Le premier rapport a été publié au début de l'année 2006. L'inspection générale du groupe contrôle l'ensemble des installations nucléaires du groupe sur des thèmes tels que le transport des matières radioactives et dangereuses, la maîtrise des risques et la remise en service des installations.

- **Le développement des énergies nouvelles et renouvelables**

La business unit Énergies Renouvelables a été créée le 1<sup>er</sup> novembre 2006. Cette création répond à une logique stratégique de long terme et à une volonté de diversification du portefeuille d'offre du groupe. Cohérent avec les métiers liés à la transmission et distribution d'électricité, le développement des offres en énergies renouvelables est une véritable opportunité de marché dans le secteur des sources d'énergies non productrices de CO<sub>2</sub>. Trois types d'énergie sont privilégiés en termes de recherche et de développement industriel et commercial : la biomasse (triplement du chiffre d'affaires d'ici 2009), la pile à combustible et l'éolien.

- **La contribution d'AREVA à l'accès à l'énergie des plus pauvres**

Dans le monde, 1,5 milliard d'habitants n'ont pas accès à des formes modernes d'énergie, en particulier à l'électricité. Le groupe AREVA est en phase d'apprentissage et cherche à voir, à l'aide de différentes expérimentations répondant a priori au mieux à la réalité des contextes locaux, quelle peut être sa valeur ajoutée dans l'exercice de sa responsabilité sociétale. Pour ce faire, le groupe expérimente des technologies de valorisation des énergies locales en Afrique du Sud, en Inde (valorisation des déchets des activités agricoles locales), au Brésil (valorisation des déchets de bois), ou encore en Chine (soutien à la micro-finance).

- **La lutte contre le SIDA**

Le groupe a lancé le 1<sup>er</sup> décembre 2006 (journée mondiale du Sida) une grande campagne de sensibilisation et d'information de l'ensemble de ses collaborateurs en France, avec la diffusion d'une brochure réalisée en partenariat avec l'association Aides. AREVA est membre de la Coalition Mondiale des Entreprises et de SIDA-ENTREPRISES. L'entreprise a mis en place une « politique Sida », qui se décline à l'échelle de l'ensemble du groupe et propose une politique d'éducation et de sensibilisation à destination de ses salariés et de leurs ayants droit. Au Niger, l'accès aux antirétroviraux est désormais complété par des actions concernant la prévention, le dépistage, l'accès au traitement et l'accompagnement. Au-delà des salariés et de leurs ayants droit (soit environ 20 000 personnes), la politique Sida s'adresse désormais, via un partenariat avec le gouvernement nigérien et le Groupement d'Intérêt Public ESTHER (Ensemble pour une Solidarité THérapeutique En Réseau), à l'ensemble de la population dans les territoires d'implantation.

- **Le renforcement de l'action d'AREVA dans le domaine des droits humains**

AREVA est signataire du Pacte mondial des Nations-Unies et Anne Lauvergeon, Présidente du Directoire d'AREVA, est Présidente du Conseil d'orientation du Pacte mondial. En 2006, le groupe a également rejoint la Business Leaders Initiative on Human Rights (BLIHR). AREVA a contribué à créer une section francophone associée à la BLIHR. Des actions de sensibilisation et de formation des salariés basées sur la Charte des valeurs ont été organisées (santé, sécurité au travail). Dans le cadre de la politique achats, un travail sur les relations avec les fournisseurs intégrant la problématique des Droits de l'Homme a aussi été engagé : réalisation progressive d'une cartographie des risques.

- **Le soutien d'AREVA à l'initiative ITIE (Initiative de transparence des industries extractives)**

L'Initiative de transparence des industries extractives, approuvée par le G8 en 2003, vise à parvenir à davantage de transparence financière dans la gestion des ressources minières des pays hôtes. AREVA soutient cette initiative depuis l'origine. L'adhésion du Niger est intervenue lors du deuxième sommet ITIE de Londres, le 17 mars 2005 et son lancement gouvernemental à Niamey en septembre 2006. Après

une mise en œuvre concrète attendue au Niger en 2007, AREVA sera prêt à s'associer à des initiatives dans d'autres pays où le groupe a des activités minières, pour autant que ces pays adhèrent à ITIE.

- **La politique achats**

Les acheteurs négocient avec près de 40 000 fournisseurs dans le monde. AREVA a lancé en 2005 une campagne mondiale sur le respect de ses engagements de développement durable par les fournisseurs. L'objectif est que, d'ici à fin 2008, 80 % du chiffre d'affaires achats soient réalisés avec des fournisseurs signataires des engagements (droits de l'Homme, normes de travail, santé, sécurité et sûreté nucléaire, environnement, intégration dans les territoires). Un "Recueil de bonnes pratiques achats" a été distribué dans l'ensemble du groupe. Il s'agit d'un document général qui décrit aux acheteurs les enjeux de leur responsabilité éthique et qui fournit des pistes d'action.

- **La politique de diversité**

La politique en faveur de la diversité concerne plus particulièrement trois domaines : l'égalité professionnelle femme/homme ; l'emploi des personnes handicapées ; l'intégration de jeunes en difficulté et la diversité culturelle et ethnique. Des démarches de contractualisation se sont développées sur l'égalité professionnelle, l'intégration, l'accueil et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées. C'est dans ce cadre qu'un accord a été signé, avec la Fédération Européenne de la Métallurgie, au niveau européen sur l'égalité des chances (handicap et égalité homme / femme). Cet accord n'est pas fondé uniquement sur une logique d'engagement, mais aussi sur des indicateurs. Il permet aussi de diffuser les bonnes pratiques en matière de diversité au sein des établissements d'AREVA.

- **Le secteur de la mine et le Niger**

Du fait de l'exploitation des mines d'uranium, la Ville d'Arlit a vu sa population multipliée par quatre en quelques années (80 000 habitants actuellement). Afin de répondre aux attentes immenses en termes de développement local, un Comité d'orientation a été créé en 2006. Il est présidé par le Préfet et réunit les représentants des communes, les élus, les chefs coutumiers, la société civile... afin de décider collectivement des grandes orientations du développement local. En l'absence d'autres partenaires, notamment institutionnels et financiers, AREVA est le financeur principal des projets retenus par les parties prenantes réunies dans le cadre du Comité d'orientation. Le groupe AREVA a ainsi dépensé 1,6 M€ en développement dans les territoires et mécénat au sens large au Niger en 2006.

- **Les cartographies des parties prenantes locales**

Afin d'accompagner le management des établissements industriels d'AREVA et de mieux structurer les relations avec les territoires d'implantation, des cartographies des parties prenantes externes locales (associations, élus locaux, riverains, médias, administration) ont été réalisées. Le groupe a mis au point une méthodologie déclinée, début 2007, à l'échelle d'une vingtaine de sites. Ce travail est réalisé pour les établissements ayant les enjeux environnementaux, économiques ou sociétaux les plus significatifs. Le dialogue s'organise en trois phases : une réunion interne avec le management du site ; des interviews des parties prenantes par un tiers extérieur ; la confrontation et l'analyse des deux points de vue devant permettre, dans un troisième temps, de dégager des axes de progrès et des plans d'actions.

## 2. SYNTHÈSE DES ATTENTES EXPRIMÉES PAR LES PARTIES PRENANTES

Les attentes et axes de progrès présentés par les parties prenantes concernent l'ensemble des thématiques rappelées ci-dessus. Ci-après la synthèse des principaux points abordés en réunions :

- 1- Energie nucléaire : la transparence sur les réserves d'uranium ; la non-prolifération ; la gestion des déchets radioactifs.
- 2- Stratégie du groupe : dans un contexte d'extension des activités à l'étranger - également dans les pays en développement -, la stratégie industrielle et commerciale du groupe (au regard notamment des enjeux de sûreté) ; l'intégration de la stratégie de développement durable dans la politique achat (audit et suivi des engagements des fournisseurs) ; l'implication des métiers ; le rôle d'AREVA pour la maîtrise des demandes en énergie ; les ambitions du groupe dans les filières renouvelables ; la construction d'une stratégie pour l'accès à l'énergie des populations les plus pauvres (cohérente avec les axes privilégiés en matière de R&D) et le développement de partenariats.
- 3- Responsabilité sociétale :  
Gouvernance et droits de l'Homme : l'application des engagements en matière de droits humains, y compris auprès des fournisseurs et sous-traitants ; la transparence des engagements en matière de lutte contre la corruption.  
Intégration dans les territoires : en réponse aux enjeux de développement, la construction de partenariats avec des institutions et agences de coopération ; la construction d'une cartographie des parties prenantes dans les sites miniers.
- 4- Responsabilité sociale : la construction d'une stratégie intégrée en faveur de la diversité.
- 5- Prévention des risques environnementaux et sanitaires : les principes de transparence, de secret défense et de secret industriel (notamment au sujet de l'EPR) ; les études sanitaires et épidémiologiques réalisées auprès des collaborateurs travaillant dans les mines ; l'élaboration d'une politique de santé groupe tenant compte des contextes locaux d'intervention fortement différenciés ; la sûreté des installations au vu des risques d'agressions externes.

## 3. Avis du Comité 21

Le Comité 21 se félicite des avancées réalisées par le groupe AREVA entre les deux sessions de concertation. L'entreprise a apporté des éléments de réponse sur toutes les thématiques issues de la première session, même si les réponses, sur nombre de sujets demandent encore à être précisées et/ou complétées. Sur trois thématiques en particulier, le Comité 21 attend du groupe AREVA des prises de position plus claires et ambitieuses : la structuration d'une politique d'achats responsables ; l'exercice de la responsabilité sociétale dans les mines (Niger) au regard des Droits humains, sanitaires et environnementaux ; le renforcement de la stratégie de R&D sur les offres, entre autres en énergies renouvelables, pouvant répondre aux impératifs d'accès à l'énergie des populations les plus pauvres.

Le Comité 21 salue la très forte mobilisation, au plus haut niveau hiérarchique, des représentants du groupe AREVA. Cette mobilisation est le gage de la compréhension des enjeux de développement durable en interne et de la mobilisation de l'ensemble des Directions stratégiques et opérationnelles concernées. Il renouvelle sa satisfaction de voir se construire, dans une enceinte pluri-acteurs, un dialogue constructif, empreint de respect mutuel, sur l'amélioration des enjeux de management du développement durable.